

COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU PUCH



CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020 à 12 h 00

COMPTE RENDU

*** **

Ordre du jour :

I. ELECTION DES DELEGUES ET DES SUPPLEANTS POUR L'ELECTION DES SENATEURS

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 19

Présents à l'ouverture de la séance : 15

Votants : 18

Quorum : 10

Date de convocation : 06/07/2020

Date de la séance : 10/07/2020

Heure de la séance : 12h00

Lieu de la séance : Salle Polyvalente A.ARIEU

Président de séance : F.TOSI

Membres du Conseil	Présents	Absents excusés	Pouvoirs à
TOSI François			
BONNEFON Maria			
LAVEAU Michel			
VAUNA LAGARDE Rachel		X	OLIVIER V.
MORIN Antony			
OLIVIER Valérie			
CHABANAIS Guy			
CONCAUD Patrick			
DUPUY Alain			
ESCOULENT Bernard			
FONTAN Bruno		X	ROGER S.
JOUGLET SUEUR Agnès			
MARTIN SAINT LEON Anne			
MEIRINHO Victor			
PEREZ Pascale		X	
RENON BUSSAT Damien		X	
ROGER Sandrine			
ROMAIN - GIRARDEAU Laetitia			VIANDON C.
VIANDON Catherine			

Secrétaire de séance : CHABANAIS Guy

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil Municipal et les remercie de leur présence .

Aucune observation n'étant formulée à la lecture du précédent compte rendu, ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.

I. Délibération relative à l'élection des délégués et des suppléants pour l'élection des sénateurs.

Vu le décret n°2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs;

Vu l'arrêté préfectoral du 02/07/2020 fixant le mode de scrutin, et fixant à 5 le nombre de délégués titulaires et à 3 le nombre de délégués suppléants pour la commune de SAINT GERMAIN DU PUCH

Vu les articles L.283 à 293 du code électoral;

Vu les articles R. 137 et suivants du code électoral;

Considérant que les délégués sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Considérant que les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Considérant qu'il y a lieu de composer un bureau électoral présidé par le maire. Il comprend en outre:

- les deux membres du conseil municipal les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin, soient M. LAVEAU Michel et M. ESCOULENT Bernard

-les deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin. Soient M. RENON BUSSAT Damien et M. MORIN Antony

Le bureau est ainsi composé comme suit:

M. TOSI François Maire, président;

M. LAVEAU Michel, Conseiller municipal,
M.ESCOULENT Bernard, Conseiller municipal,
M. RENON BUSSAT Damien, Conseiller municipal
M. MORIN Antony, Conseiller municipal

DEMANDE DEPOT DES LISTES

Deux listes de candidats ont été déposées avant l'ouverture du scrutin.

Sont candidats:

- Liste présentée par M. TOSI

M. TOSI François
Mme VIANDON Catherine
M. LAVEAU Michel
Mme BONNEFON Maria
M. MORIN Antony
Mme VAUNA LAGARDE Rachel
M. CHABANAIS Guy
Mme OLIVIER Valérie

- Liste présentée par M. FONTAN

M. FONTAN Bruno
Mme ROGER Sandrine
M. RENON BUSSAT Damien

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, il est procédé au dépouillement du vote sous le contrôle du bureau électoral. Les résultats sont proclamés.

Sont élus à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage ni vote préférentiel:

- Liste présentée par M. TOSI : 14 votes

- Liste présentée par M. FONTAN : 3 votes

Sont élus délégués:

- M. TOSI François
- Mme VIANDON Catherine
- M. LAVEAU Michel
- Mme BONNEFON Maria
- M. FONTAN Bruno

Sont élus délégués suppléants :

- Mme ROGER Sandrine
- M. MORIN Antony
- Mme VAUNA LAGARDE Rachel

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 h 24

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 27/07/2020 à 18 h 30 salle polyvalente A.ARIEU.